



Appartement sans compteur d'électricité

Par **slim**, le **07/04/2008** à **17:18**

Bonjour,

je viens de louer un appart le 01/04 plus exactement. Pendant la visite je n'ai pas vérifié l'électricité puisque c'était à midi

Surprise apres avoir signé le bail , j'ai constaté qu'il n y avait pas de compteur d'électricité et cela a été mentionné ds l'état de lieu de cette façon "Electricité : sous reserve"

le pb est que je vais rester sans électricité pendant 9 jours (puisque EDF met au moins 5 jours pour venir installer un compteur)

Mes questions : qui va payer les frais de réinstallation du compteur (s'il y a des frais à payer bien sûr) ?

Est ce que je pourrais demander un dédommagement ,ou quelque chose de ce genre, pour le tracas occasionné ?

PS: heureusement que le chauffage est collectif

Merci pour votre réponse